

REQUÊTE DE DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE MESURE DE PROTECTION

modèle utilisé par le tribunal d'instance de la Roche-sur-Yon (Vendée)

LE REQUÉRANT :

Il s'agit des personnes visées par l'article 430 du code civil : conjoint, partenaire de PACS, concubin, parent, allié, personne entretenant avec le majeur des liens étroits et stables, personne exerçant une mesure de protection juridique.

Nom et prénoms :

Né(e) le : à :

..... département :

Domicile :

..... Tél. :

Profession :

LE MAJEUR A PROTÉGER :

Nom et prénoms :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

..... département :

Domicile (lieu de vie) :

Il s'agit du lieu de résidence habituelle (domicile, maison de retraite...)

Tél :

Si la personne est hospitalisée :

Lieu : Service :

Lien avec la personne à protéger avec le requérant :

Profession :

Situation de famille :

- Célibataire Marié(e) En concubinage Pacsé(e)
 Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e)

La personne visée ci-dessus, en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles :

- a besoin d'une protection juridique temporaire ou d'être représentée pour l'accomplissement de certains actes déterminés (SAUVEGARDE DE JUSTICE) ;
- sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillé(e) ou contrôlé(e) d'une manière continue dans les actes importants de la vie courante (CURATELLE) ;
- est en état de percevoir seul(e) ses revenus et d'assurer le règlement de ses dépenses (CURATELLE SIMPLE) ;
- est dans l'impossibilité de percevoir seul(e) ses revenus et d'assurer le règlement de ses dépenses (CURATELLE RENFORCÉE, article 472 du code civil) ;
- se trouve dans l'impossibilité d'agir personnellement et a besoin d'être représenté(e) d'une manière continue dans les actes de la vie courante (TUTELLE).

La mesure de protection doit-elle porter :

- sur la personne (choix du lieu de vie, relations avec les tiers...) ;
- sur le patrimoine ;
- sur la personne et le patrimoine.

AVOCAT (éventuel) de la personne à protéger

Nom : Adresse :

.....

NOTAIRE :

Nom : Adresse :

.....

Annexe I (suite)

ÉNONCÉ DES FAITS qui justifient la demande de mise sous protection :

.....

.....

.....

L'altération des facultés a été constatée par un médecin choisi sur la liste établie par Monsieur le Procureur de la République, le Docteur figurant sur le certificat médical joint.

PERSONNE SUSCEPTIBLE DE SE CHARGER DES FONCTIONS DE CURATEUR OU TUTEUR :

Nom et prénoms :

Né(e) le : à :

..... département :

Domicile :

..... Tél. :

Profession :

Lien de parenté :

LES PLUS PROCHES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE A PROTÉGER SONT :

(les énumérer en précisant nom, prénoms, lieu de naissance, profession, lien de parenté, adresse postale exacte)

.....

.....

Indiquez ci-après les éléments en votre possession qui nous permettront de déterminer les revenus et biens de l'intéressé(e).

Revenus (salaires, allocations, pension de retraite...) :

.....

.....

.....

Annexe I (suite)

Patrimoine (comptes bancaires, placements, assurance vie, biens immobiliers...) :

Fait le : à :

Signature :

PIÈCES JOINTES :

- acte de naissance intégral de la personne à protéger ;
- certificat médical ;
- contrat de mariage ;
- autre (toutes pièces justifiant de la nécessité de mise sous protection et de l'urgence éventuelle de l'intervention).

LETTRE AVISANT DE LA MESURE DE PROTECTION À UN ORGANISME

Le :

Téléphone :

Vos références :

Madame, Monsieur,

Je vous informe de la mesure de protection juridique de M
né(e) le domicilié(e) à.....
.....

et vous remercie de bien vouloir en prendre note.

Vous trouverez ci-joint :

- une copie du jugement de mise sous protection me nommant représentant de cette personne ;
- un justificatif d'identité et de domicile me concernant.

A cet effet, je vous demande de bien vouloir m'adresser toute correspondance aux coordonnées suivantes :

.....
.....

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Signature

Annexe 3

LETTRE AVISANT DE LA MESURE DE PROTECTION À UN ÉTABLISSEMENT FINANCIER

Le :

Téléphone :

Vos références :

Madame, Monsieur,

Je vous informe de la mesure de protection juridique de M
né(e) le domicilié(e) à
et vous remercie de bien vouloir en prendre note.

Vous trouverez ci-joint :

- une copie du jugement de mise sous protection me nommant représentant de cette personne ;
- un justificatif d'identité et de domicile me concernant.

Compte tenu de cette mesure, je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir :

- enregistrer la mesure dans vos livres ;
- supprimer toute procuration existante sur le(s) compte(s) ;
- me communiquer les différentes avoirs détenus par le majeur ;
- autre ;
- adresser toute correspondance concernant l'intéressé(e) à l'adresse suivante :

.....
.....

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Signature

MODÈLE DE LETTRE DE REQUÊTE

Objet : aménagement de la mesure de protection en vue de l'ouverture d'un compte bancaire

Monsieur le juge des tutelles,

Je soussigné..... demeurant

 assumant par jugement en date du la mesure de.....
 de M/Mme..... né(e) le.....
 à..... demeurant

A l'honneur d'exposer :

- que M/Mme sollicite l'aménagement de la mesure dont elle bénéficie afin d'être autorisé(e) à disposer d'un compte bancaire ;
- que ce compte fonctionnera sous sa seule signature avec une carte de retrait sans procuration, ni chéquier, ni carte de crédit ;
- que la possibilité de cet aménagement a fait l'objet d'un avis médical favorable, ainsi qu'il ressort d'un certificat établi, à la demande de M/Mme.....
 le par le docteur
 médecin habilité (certificat joint à la présente lettre).

Motivation de la demande :

Avantages pour le majeur protégé :

C'est pourquoi, je sollicite l'aménagement de la mesure de protection de M/Mme l'autorisant à disposer d'un compte bancaire fonctionnant sous sa seule signature.

Dans l'attente de votre décision et vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le juge, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le : à :

Signature :

**MODÈLE DE LETTRE DE REQUÊTE
AUX FINS D'AUTORISATION DE RÉSILIATION D'UN BAIL**

Monsieur le juge des tutelles,

Je soussigné..... demeurant

 assumant par jugement en date du la mesure de
 de M/Mme..... né(e) le à
 demeurant

A l'honneur d'exposer :

- que M/Mme réside depuis le
 à la maison de retraite " "
 de..... ;
- que cependant, elle est toujours locataire d'un appartement sis à.....
 en vertu d'un bail sous seing privé du..... ;
- que compte tenu de son état de santé, M/Mme
 ne pourra revenir à son domicile, conformément au certificat médical établi par
 le docteur....., certificat joint à la présente requête ;
- qu'il est donc de l'intérêt de M/Mme de résilier ce bail et de
 vendre les meubles garnissant ce logement.

C'est pourquoi le requérant sollicite votre autorisation de résilier la location dudit appartement et de vendre par commissaire-priseur les meubles le garnissant.

Dans l'attente de votre décision et vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le juge, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait le : à :

Signature :

DETTES

Créanciers	Nature	Remboursement	Durée	Solde

SUCCESSION EN COURS

Nom du défunt :

Lien de parenté :

Coordonnées du notaire chargé de la succession :

.....

Adresse :

Code postal : Ville :

PROCÉDURE EN COURS

Nature :

Jurisdiction :

Le représentant légal certifie que le présent inventaire est complet et exact.

Fait le : à :

Signature :

LETTRE DE REQUÊTE EN VUE DE LA PERCEPTION
ET L'EMPLOI DE CAPITAUX

.....

.....

Téléphone :

.....

.....

.....

Tribunal d'Instance de :

Références du tribunal : RG N°.....

Nom du majeur protégé :

Madame, Monsieur le juge de tutelles,

Par jugement en date du

j'ai été nommé(e) représentant de M.....

né(e) le demeurant :

.....

La personne dont j'ai la charge dispose de euros,

provenant de

Afin de ne pas laisser le capital improductif, j'ai l'honneur de solliciter votre accord pour les opérations suivantes :

 compléter*..... à hauteur de euros ; ouvrir un compte* à hauteur de euros ; souscrire un contrat*..... ; autre**Exemple : Livret A, contrat d'assurance vie...*

Dans l'attente de votre accord et vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le juge des tutelles, à l'assurance de ma considération distinguée.

Fait le : à :

Signature :

COMPTE DE GESTION ANNUEL

Période du : au :

Nom et prénoms du majeur protégé :

Date de naissance : Lieu de naissance :

..... Adresse :

..... Code postal :

Ville :

Placé sous le régime de la

en date du :

par jugement du tribunal d'instance de

la fonction de étant assuré par :

.....

Adresse :

..... Code postal :

Ville :

REVENUS PERCUS POUR L'ANNEE		DEPENSES EFFECTUEES POUR L'ANNEE	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Salaires, retraites		Frais d'hébergement	
Pension		Charges, Transport	
Prestations, allocations		Nourriture	
Loyers		Habillement	
Produits de vente immobilière		Impôts, taxes	
Produits de vente mobilière		Santé	
Revenus des placements		Achats divers (réparation équipement)	
Remboursements (CPAM...)		Argent de vie courante	
Revenus exceptionnels		Excédent ou déficit du budget	
		Loisirs	
		Remboursement de dettes	
TOTAL DES RECETTES :		TOTAL DES DEPENSES :	

L'état des comptes bancaires et des placements au est le suivant :

Intitulé des comptes	Adresse de l'établissement	Montant
Compte bancaire*		
Livret d'épargne*		
Autre compte de placement*		

* Joindre les relevés de comptes

Les modifications du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'année sont les

suivantes :

.....

.....

Fait le : à :

Signature :

JORF n°0304 du 31 décembre 2008

Texte n°125

DECRET

**Décret n° 2008-1507 du 30 décembre 2008
relatif à l'information et au soutien des personnes appelées
à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique
des majeurs en application de l'article 449 du code civil**

NOR: M TSA0831044D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 215-4 ;

Vu le code civil, notamment son article 449 ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment son article 45 ;

Vu l'avis du Comité national des retraités et des personnes âgées en date du 15 décembre 2008 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,
Décrète :

Article 1

I. La section 4 du chapitre V du titre I^{er} du livre II du code de l'action sociale et des familles devient la section 5 et les articles R. 215-14 à R. 215-16 du même code deviennent les articles R. 215-18 à R. 215-20.

II. Il est créé dans le même chapitre une section 4 ainsi rédigée :

« Section 4

« Information et soutien des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique des majeurs en application de l'article 449 du code civil.

« **Art.R. 215-14.** Pour bénéficier de l'information prévue à l'article L. 215-4, les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique en application de l'article 449 du code civil s'adressent aux greffes des tribunaux d'instance et de grande instance. Les greffes leur remettent la liste des personnes et des structures qui délivrent cette

information. Cette liste est établie et mise à jour par le procureur de la République après avis des juges des tutelles de son ressort.

« **Art.R. 215-15.** L'information mentionnée à l'article L. 215-4 est délivrée sous la forme d'un document ou sur internet. En toute hypothèse, elle comporte :

« 1° Un rappel du fait que la protection d'une personne vulnérable est d'abord un devoir des familles, et subsidiairement une charge confiée à la collectivité publique ;

« 2° Une explication précise du contenu des principes fondamentaux de la protection juridique issus de l'article 428 du code civil, que sont le principe de nécessité, le principe de subsidiarité et le principe de proportionnalité ;

« 3° Une présentation de la législation sur la protection des personnes majeures vulnérables ;

« 4° Le contenu de la charte des droits et libertés de la personne majeure protégée figurant à l'annexe 4-3 ;

« 5° La description du contenu des mesures de protection juridique des majeurs ;

« 6° L'énoncé des droits et obligations de la personne chargée d'exercer la mesure de protection.

« **Art.R. 215-16.**

I. A sa demande, l'intéressé peut bénéficier d'un soutien technique apporté par les personnes et les structures inscrites sur la liste prévue à l'article R. 215-14.

« Ce soutien technique consiste en une information personnalisée et une aide technique dans la formalisation des actes de saisine de l'autorité judiciaire et dans la mise en œuvre des diligences nécessaires à la protection des intérêts de la personne protégée.

« **II.** Toute personne physique qui apporte un soutien technique doit satisfaire aux conditions fixées au I de l'annexe 4-6. Elle intervient ponctuellement, ne peut constituer d'archive nominative concernant la personne protégée et la mesure dont elle fait l'objet et est tenue au secret.

« Lorsqu'elle souhaite réaliser les actions de soutien conjointement avec des tiers, la personne ou la structure mentionnées au premier alinéa passe une convention avec ceux-ci pour en préciser les modalités de mise en œuvre.

« Ces modalités sont définies aux II et III de l'annexe 4-6.

« **Art.R. 215-17.** L'information délivrée au titre de la présente section doit être objective et impartiale. Elle n'a pas pour objet d'influencer la personne qui la reçoit dans les décisions relatives à la situation personnelle, patrimoniale, financière et économique de la personne protégée. »

Article 2

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Article 3

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et la secrétaire d'Etat chargée de la famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

A N N E X E 4-6

LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU SOUTIEN TECHNIQUE MENTIONNÉ À L'ARTICLE R. 215-16

I. Toute personne qui participe à la mise en œuvre du soutien technique mentionné à l'article R. 215-15 doit satisfaire aux conditions suivantes :

1° Justifier de la possession d'un diplôme ou titre de niveau III inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

2° Avoir les compétences techniques et les qualités relationnelles nécessaires à l'activité de soutien technique.

3° Satisfaire aux conditions prévues à l'article L. 133-6.

II. - L'information délivrée au titre de l'article R. 215-16 porte sur les conséquences pour la personne à protéger de l'application de la législation relative à la protection juridique des majeurs.

III. - L'aide technique à la mise en œuvre des obligations liées à la mesure de protection mentionnée à l'article R. 215-19 comprend notamment :

1° Une aide à la réalisation de l'inventaire prévu à l'article 503 du code civil, à la rédaction et à la mise en forme de requêtes ainsi qu'à la reddition des comptes de gestion (annuels, définitifs, récapitulatif) ;

2° Une aide à la rédaction et à la mise en forme des courriers nécessaires à l'exercice des mesures de protection ;

3° La vérification de la conformité des documents à produire au juge des tutelles ;

4° L'orientation des personnes soutenues dans les différentes démarches à accomplir pour l'acquisition, la reconnaissance ou la défense des droits de la personne protégée.

Fait à Paris, le 30 décembre 2008.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,

Xavier Bertrand

La secrétaire d'Etat chargée de la famille,

Nadine Morano

Pour en *Savoir Plus*

Ce guide est également disponible sur les portails :

■ www.caisse-epargne.fr

■ www.unaf.fr

Rédaction :

- 1^{ère} édition en 2002 rédigée par La péniche
26 rue Baudin 93100 Montreuil
- 4^{ème} édition rédigée par l'UNAF
(Agnès BROUSSE, Virginie GIMMILLARO)
28, place Saint-Georges 75009 Paris

Des modifications d'ordre légal et réglementaire peuvent intervenir à tout moment. Ce document n'est pas contractuel.



CAISSE D'ÉPARGNE

